

L'équipe de **soins**

Vous accueille et vous informe

Secteur des Consultations Périnatales

Hôpital Paule de Viguier

330, avenue de Grande-Bretagne - TSA 70034 - 31059 Toulouse Cedex 9

Livret d'informations

L'HÔPITAL PAULE DE VIGUIER

Il regroupe des spécialités médicales autour de la femme, du couple et de la mère.

En continuité de l'Hôpital des Enfants, l'Hôpital Paule de Viguié offre des conditions d'accueil et de soins de haute qualité, qui permettent, entre autres, une prise en charge globale de la mère et du nouveau-né (Maternité de niveau 3).

Environ 500 médecins et personnels hospitaliers y exercent et offrent une sécurité maximum pour les nourrissons (le secteur naissance est à proximité du service de réanimation néonatale et pédiatrique situé à l'Hôpital des Enfants). La pathologie médicale spécifiquement féminine ainsi que l'infertilité du couple sont également intégrées à l'offre de soins.

Ce secteur des consultations prénatales vous propose :

- › Consultation d'obstétrique
- › Consultation d'anesthésiologie
- › Consultation de diabétologie
- › Consultation de psychiatrie périnatale
- › Consultation de tabacologie

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Anesthésistes
- Assistantes Sociales
- Diabétologues
- Gynécologues-Obstétriciens
- Pédiatres
- Psychothérapeutes en périnatalité
- Sages-femmes

Etudiants : en médecine, sage-femme, puéricultrice, infirmier, autres ... assistent et participent aux consultations avec votre accord.

FONCTIONNEMENT

Des agents d'accueil du bureau des rendez-vous fixent vos dates de consultations.

- Accueil et rendez-vous des consultations au :
05 67 77 11 45

- Horaires des consultations :
du lundi au vendredi à partir de 8h.

- *Médecin responsable* :
Dr Caroline SIMON TOULZA

- *Cadre Sage-femme* :
Mme Françoise MANELPHE

Consultations prénatales :

Veillez passer au bureau des rendez-vous à chaque fin de consultation (cf. tableau de prise de rendez-vous en fin de livret). Pensez à vous munir de tous les résultats d'examens concernant votre grossesse.

Une séance d'information sur l'anesthésie péridurale est programmée toutes les trois semaines : un film, suivi d'une discussion avec l'anesthésiste. L'inscription à cette séance se fait auprès du bureau des rendez-vous.

Pour tout renseignement concernant votre grossesse contactez l' Accueil des Consultations Prénatales au
05 67 77 10 96

INFORMATIONS PRATIQUES

- Accès à l'hôpital Paule de Viguier :

* Lignes de transport Tisseo :
L'hôpital Paule de Viguier est desservi par les lignes de bus 14-64 et 70 avenue de Grande Bretagne et ligne 66 avenue de Casselardit et la ligne de tramway station Purpan (ligne 1 unique).

* Un parking consultants vous est réservé à l'entrée de l'établissement. Il est accessible par l'allée de Bastard. Un parking strictement réservé aux Urgences est situé face au Service des Urgences à l'arrière du bâtiment. Un parking "Les peupliers" avec navette gratuite et abribus est à votre disposition, accès avenue de Casselardit.

* Une station de taxi est située en face de l'entrée principale de l'Hôpital Purpan. Les hôtesses peuvent les appeler à votre demande.

- Arrivée à l'hôpital :

* Téléphone mobile (le non respect de cette consigne cause des dysfonctionnements graves aux appareils médicaux par interférence). et cigarettes sont formellement interdits dans l'hôpital

* Des hôtesses d'accueil sont à votre disposition dans le hall pour vous orienter et vous communiquer les renseignements dont vous auriez besoin (tél. 05 67 77 11 26)

* Formalités administratives :

Les personnels du bureau des entrées sont à votre disposition pour les formalités, renseignements et démarches administratives. Leurs bureaux sont situés dans le hall d'entrée. Vous devez vous y présenter lors de votre première venue afin de valider votre dossier administratif munissez-vous d'une pièce d'identité avec photo, de votre attestation de couverture sociale et de votre carte de mutuelle.

Horaires : 8h30 - 18h

Tél. 05 67 77 11 32

05 67 77 11 33

05 67 77 11 34

Si vous n'avez pas de couverture sociale, il vous est possible de consulter un agent qui s'occupera de constituer votre dossier.

Il existe une borne carte vitale qui vous permet de mettre à jour vos droits.

* Restauration :

Des distributeurs de boissons, sandwiches, confiseries sont à votre disposition dans l'hôpital. Une entreprise privée "l'Auberge forestière" est aussi à votre disposition sur le site de l'hôpital Purpan.

Horaires : 8h - 16h 7j/7.

Un Relais H est situé entre l'Hôpital des Enfants et l'Hôpital Paule de Viguier. Il est ouvert 7j/7 de 8h à 19h.

Un plan du site est à votre disposition auprès des hôtesses.

LES RENDEZ-VOUS DE LA GROSSESSE A NE PAS MANQUER

Date	Heure	Non du consultant

1 - Une consultation/mois

Au cours de laquelle on contrôlera :

- ⇒ Votre poids
- ⇒ L'albumine, le sucre, les nitrites dans vos urines
- ⇒ La pression artérielle
- ⇒ L'état du col de l'utérus

par un examen gynécologique

La grossesse devra être déclarée avant 15 SA (Semaine d'Aménorrhée).

Au cours de la grossesse, la sage femme pourra demander l'avis :

- ⇒ D'un obstétricien
- ⇒ D'un diabétologue
- ⇒ D'une diététicienne
- ⇒ D'un pédopsychiatre

Une assistante sociale se tiendra à votre disposition.

La consultation anesthésique est obligatoire en fin de grossesse

Lors de la dernière consultation un bilan de votre grossesse sera fait et on établira un pronostic pour votre accouchement.

2 - L'entretien prénatal précoce :

D'une durée 1 heure, il vous sera proposé lors de la prise de vos rendez-vous médicaux. C'est un moment d'écoute et d'échange avec la sage-femme pour aborder toutes les questions que vous vous posez sur le plan médical, social ou psychologique.

3 - Les examens sanguins

Certains sont obligatoires :

- ⇒ Syphilis, toxoplasmose, rubéole, hépatite B
- ⇒ Groupe sanguin avec recherche d'anticorps irréguliers
- ⇒ Dépistage de l'anémie et contrôle des plaquettes

D'autres sont recommandés :

- ⇒ HIV, hépatite C
- ⇒ Dépistage des facteurs de risques de la trisomie 21 entre 11 et 13+6 SA
- ⇒ Dépistage du diabète gestationnel entre 24 et 28 semaines.

4 - Les échographies

Ne pas utiliser de crème hydratante ou autre avant votre échographie (même plusieurs jours avant).

- ⇒ 1^{re} échographie entre 11 et 13 SA

Elle permet une datation précise de votre grossesse

- ⇒ 2^e échographie entre 22 et 24 SA

C'est l'échographie morphologique de votre bébé

- ⇒ 3^e échographie entre 32 et 34 SA

Elle contrôle la croissance du bébé et permet de compléter l'échographie précédente.

5 - Préparation à la naissance

⇒ Nous vous proposons 7 séances de 1h30, à raison d'une par semaine en moyenne. Elle est ouverte à toutes les futures mères. Les pères s'ils le souhaitent sont conviés à trois séances sur les sept proposées. Les inscriptions peuvent se faire à compter de 28 SA sur appel ou présentation au bureau des rendez-vous. Une plaquette détaillée vous sera remise sur demande.

⇒ En cours de grossesse, il vous faudra choisir le mode d'allaitement de votre bébé. Si vous n'êtes pas mariée, penser à réaliser une reconnaissance anticipée sur le lieu de votre résidence.

6 - Après l'accouchement

A la sortie de la maternité différents modes de contraception vous seront proposés.

Une visite post-natale, 1 mois et demi après la naissance, est à effectuer avec une sage-femme si votre grossesse et votre accouchement se sont déroulés normalement, avec votre gynécologue ou médecin traitant dans les autres cas.

La rééducation périnéale sera envisagée à ce moment là.

7 - Vos questions

.....

.....

.....

.....

.....

37% des femmes sont fumeuses avant le début de leur grossesse et 19,5% des femmes enceintes continuent à fumer pendant tout ou partie de celle-ci.

Le phénomène du tabagisme passif chez les femmes enceintes est mal quantifié, mais reste fréquent.

Le tabagisme maternel pendant la grossesse augmente le risque de survenue :

- d'accidents graves comme les hématomes rétroplacentaires et les placentas bas insérés,
- de retard de croissance intra-utérin,
- de prématurité,
- de mort subite du nourrisson
- et d'une consommation globale de soins plus importante dans la petite enfance de l'enfant à naître.

Ces risques impliquent de prendre en compte non seulement le tabagisme actif de la femme, mais également son tabagisme passif lié à celui de son compagnon de son entourage ou de son milieu professionnel, avant, pendant et après la grossesse.

L'arrêt du tabac doit intervenir de préférence avant la conception, sinon le plus tôt

possible pendant la grossesse. Il reste nécessaire tout au long de la grossesse et même après l'accouchement.

Un arrêt total est recommandé, car la diminution du tabagisme maternel n'est pas suffisante pour prévenir l'apparition de complications maternelles, fœtales ou néonatales pendant la grossesse ou dans les suites de l'accouchement.

Un entretien avec un professionnel de santé, par exemple une sage-femme est préconisé au premier trimestre de la grossesse. Cet entretien portera sur votre environnement quotidien, insistera sur tous les facteurs de risque pendant la grossesse, en particulier sur les conduites addictives et les difficultés qu'elle entraînent pendant la grossesse, et proposera une solution concrète d'aide à l'arrêt du tabac, adaptée à votre cas.

Si vous ne parvenez pas à vous arrêter rapidement, seule ou avec l'aide d'une approche psychologique et comportementale, c'est le signe d'une dépendance tabagique importante et le recours au traitement substitutif nicotinique (TSN) peut vous permettre

d'arrêter le tabac plus facilement.
Le TSN peut être prescrit à tout moment de la grossesse.

Si vous souhaitez une aide dans une démarche de sevrage tabagique, une sage-femme est à votre disposition à la maternité de Paule de Viguier.

Vous pouvez la contacter au 05 67 77 11 62 afin de fixer un rendez-vous.

Elle peut également prendre en charge votre conjoint s'il le désire.

GROSSESSE ET ALCOOL

En France, la consommation d'alcool est souvent associée à une certaine convivialité. Cependant, la dépendance alcoolique touche de nombreuses personnes dont les femmes. 5% d'entre elles ont une relation à risque avec l'alcool mais le sujet demeure tabou. Il est donc important d'aborder le sujet en consultation afin d'aider les futures mères et d'apporter des solutions à leur dépendance.

La prise d'alcool pendant la grossesse peut être à haut risque pour la mère bien sûr mais aussi pour le fœtus : l'alcool passe le placenta et il touche préférentiellement les cellules neurologiques.

Les principales atteintes sont :

- Syndrome d'Alcoolisation Fœtal (SAF) : Retard de croissance in utero, faciès particulier, atteinte neurologique avec retard mental...
- Malformations fœtales : face, cœur, fentes labio-palatines...

- Atteintes neuro-comportementales avec problème d'intégration scolaire et sociétale.

Le seuil de risque n'étant pas connu, **l'abstinence pendant toute la grossesse** reste le seul moyen de prévention. Quel que soit le moment d'arrêt de prise d'alcool, des bénéfices importants en résultent.

Des prises en charge spécifiques peuvent être mises en place au sein de votre maternité. Que ce soit pour vous ou pour votre futur bébé, des professionnels (sage-femme, obstétricien, pédiatre, assistante sociale, diététicienne, alcoologue, échographiste...), vous apporteront l'aide nécessaire pour votre suivi de grossesse, pour toute demande d'arrêt.

Vous pouvez demander toutes les informations que vous jugerez utiles aux sages-femmes ou au médecin lors de votre consultation.

Droit à l'information du malade

Vous avez le droit d'être informé sur votre état de santé. Les informations que le médecin ou la sage-femme vous fournira vous permettront de prendre librement, avec lui, les décisions concernant votre santé.

Votre volonté d'être tenue dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée, sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Personne de confiance

(cf. article L.1111-6 du code de la santé publique)

Lors de votre admission, vous pouvez désigner par écrit un personnel de confiance pour la durée de l'hospitalisation.

La personne de confiance peut être un parent, un proche ou le médecin traitant. Elle sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information à cette fin.

Si vous le souhaitez, la personne de confiance vous accompagnera dans vos démarches et assistera aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Bien entendu vous conserverez toujours la possibilité de désigner une personne à

prévenir, qui peut être différente de la personne de confiance.

Dossier médical

Le contenu :

Votre dossier médical contient l'ensemble des informations concernant votre santé et utiles à votre prise en charge (vos antécédents, votre état de santé, les résultats et les conclusions des examens cliniques, radiologiques et de laboratoires).

Certaines informations établies lors de l'admission sont jointes au dossier médical de même que le dossier infirmier. Ce dossier est, à l'issue de votre consultation et/ou hospitalisation, conservé par l'hôpital conformément à l'arrêté interministériel du 11 mars 1968 portant règlement des archives hospitalières.

Votre droit d'accès au dossier médical :

Cf. article L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique)

Vous pouvez avoir accès aux informations concernant votre santé et contenues dans votre dossier. Pour cela, vous devez adresser votre demande au service d'accès au dossier patient.

Service d'accès au dossier Patient

Pavillon de Télémédecine

Hôpital Purpan

TSA 40031

31059 Toulouse Cedex 9

Tél. 05 61 77 96 85

Mail : sadp@chu-toulouse.fr

Ce service vous guidera dans
la démarche à suivre, à savoir :

- accès direct aux informations
personnelles par consultation
du dossier sur place,

- accès direct aux informations
personnelles par envoi de copies
de documents,

- accès indirect aux informations
personnelles par envoi de copies
de documents au médecin
désigné par vos soins.

Les frais de copies et d'envoi
seront à votre charge (facturation
à la photocopie conformément à
la réglementation en vigueur).

Notice d'information sur la possibilité d'un transfert en cas de suractivité à la maternité Paule de Viguier.

Vous, futurs PARENTS !

La maternité Paule de Viguier est, comme vous le savez sûrement, **le seul établissement de type III** de la région Midi-Pyrénées ; nous y pratiquons les accouchements normaux ainsi que les accouchements pathologiques à risque pour le nouveau-né ou/et la maman :

- Notre maternité est située à proximité immédiate du service de réanimation néonatale de l'hôpital des Enfants, ce qui permet d'assurer la prise en charge des naissances très prématurées dans les meilleures conditions. Pour cette raison, il est préférable que les accouchements très prématurés (avant le début du 8^e mois) de la région Midi-Pyrénées se fassent dans notre établissement.
- Il s'agit aussi parfois de prendre en charge des femmes enceintes atteintes de pathologies maternelles sévères nécessitant notre plateau technique.
- Nous sommes enfin le seul établissement public de la zone du Grand Toulouse. Pour assurer cette fonction de service public, nous travaillons en partenariat avec l'Hôpital Joseph Ducaing, dont les capacités d'accueil sont limitées.

Pour pouvoir assurer ces différentes fonctions sans dépasser les capacités de la maternité et afin de pouvoir prendre en charge dans de bonnes conditions, nous avons été obligés de mettre en place un **système de régulation** (listes d'inscription) pour limiter le nombre de patientes suivies dans notre établissement.

Malgré ce dispositif, nous rencontrons parfois des problèmes de disponibilité de lits en maternité et/ou en néonatalogie, lors des périodes de suractivité. Quand ces périodes de suractivités sont trop longues, il peut être possible, si vous ne relevez pas d'une prise en charge indispensable dans notre structure, que vous soyez **transférée dans un autre établissement du réseau périnatal régional (Maternip) correspondant à votre niveau de soin** pour la suite de votre suivi ou de votre accouchement.

Bien sûr, ces transferts ne sont effectués que lorsqu'aucune autre solution n'est possible et dans un souci constant d'assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

Cette mesure, qui peut parfois survenir en début de travail, est souvent à l'origine de désagréments et de contrariétés. Elle est désagréable tant pour vous que pour l'équipe soignante, mais elle permet de pouvoir s'occuper des mères et des nouveau-nés qui ne peuvent être pris en charge ailleurs.

Par cette note d'information, nous tenions simplement à vous informer au préalable de ces situations heureusement exceptionnelles. Nous ferons bien sur tout notre possible pour vous garantir un suivi et un accouchement dans les meilleures conditions au sein de notre établissement.

L'équipe médicale de Paule de Viguier

RESEAU MATERMIP

Association Loi 1901

Complémentarité

Réciprocité

Proximité

Hôpital Paule de Viguier
330, av. de Grande-Bretagne
TSA 70034
31059 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 67 77 12 53

Vous êtes suivie dans une maternité du réseau MATERMIP, réseau de soins obstétricaux et néonataux en Midi-Pyrénées, qui regroupe toutes les maternités publiques et privées de la région. Le but de ce Réseau est d'optimiser la prise en charge des femmes enceintes et/ou de leur enfant avec :

- l'accès aux plateaux techniques adaptés ;
- l'élaboration de "prises en charge" communes ;
- le renforcement de la coopération et de la communication entre personnels médicaux et paramédicaux, cliniques et hospitaliers.

En fonction de votre pathologie ou de celle de votre enfant, votre médecin pourra vous adresser à un référent dans un établissement dont les structures permettent une prise en charge optimale. Le fonctionnement en réseau permettra à votre médecin d'être au courant de votre évolution, et de participer aux décisions médicales.

Arrivée à un terme de grossesse ou à un âge (s'il s'agit de votre enfant) le permettant, vous serez confiée à nouveau à votre médecin, dans l'établissement proche de votre domicile.

Tous les acteurs du réseau (Médecin, Sage-femme, Puéricultrice ...) auront, avec vous, un objectif commun :

- mener cette grossesse le plus près possible du terme, en minimisant les risques pour vous et votre enfant à venir
- offrir à votre enfant les soins adaptés à sa pathologie.

**MATERNITES DE LA REGION
MIDI-PYRENEES**

ARIEGE (09)

C.H.I.V.A. Foix - Pamiers
C.H.A.C. St Girons

AVEYRON (12)

C.H. Rodez
C.H.I.C. Millau St Affrique
C.H. Villefranche/Rgue
C.H. Decazeville

HAUTE GARONNE (31)

C.H.U. Toulouse
C.H. St Gaudens
Hôpital Joseph Ducuing
Clinique Ambroise Paré
Clinique Sarrus-Teinturiers
Clinique St-Jean Languedoc
Clinique de L'Union
Clinique du Parc
Clinique d'Occitanie

GERS (32)

C.H. Auch

LOT (46)

C.H. Cahors
C.H. Figeac
C.H. Gourdon
C.H. St Céré

HAUTES PYRENEES (65)

C.H. Tarbes
C.H. Lourdes
C.H. Lannemezan
Clinique de l'Ormeau

TARN (81)

C.H. Albi
C.H.I.C. Castres-Mazamet
C.H. Lavaur
Clinique Claude Bernard
Polyclinique des Lices

TARN ET GARONNE (82)

C.H. Montauban
C.H.I.C. Castelsarrasin-Moissac
Clinique Pont De Chaume
Clinique Croix St Michel

AUDE (11)

C.H. Carcassonne
Polyclinique de Montréal

Hôpital Paule de Viguier

330, avenue de Grande-Bretagne
TSA 70034
31059 Toulouse Cedex 9

Conception

Equipes du Pôle
Femme-Mère-Couple

Conception graphique/réalisation (novembre 2006) - Mise à jour janvier 2013 : Direction de la Communication

Impression : Centre de Reprographie du CHU de Toulouse

© 2006, CHU Toulouse - 2, rue Viguier - TSA 80035 - 31059 Toulouse cedex 9